

*MINISTERE DE LA PLANIFICATION,
DEL 'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME*

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION TRAVAIL JUSTICE

*CELLULE DE COORDINATION
BIODIVERSITE GABON*

Projet GAB/97/G31/A/1G/99

*RAPPORT NATIONAL
BIODIVERSITE*

Mars 1998

Résumé

Situé en plein cœur de la région Guineo-Congolaise, région qui renferme de nombreuses espèces caractéristiques et endémiques, le Gabon abrite à ce titre l'une des diversités biologiques les plus riches d'Afrique Centrale, matérialisée par plus de 8000 espèces végétales, 150 espèces de mammifères, 600 espèces d'oiseaux, plusieurs reptiles et amphibiens, etc. Par ailleurs, le pays bénéficie d'une très faible population (38 habitants/Km²), l'une des plus faibles d'Afrique, lui permettant de préserver l'authenticité et la diversité de ses niches écologiques.

Afin de conserver intactes ses ressources naturelles, très tôt le Gabon a initié tant au niveau national qu'international des actions en faveur de la conservation de celles-ci. C'est ainsi que dès les années '50' le Gabon a mis sous protection le Massif forestier de la Mondah (février 1951) et par la suite d'autres sites (Sibang, etc.) très riches en espèces végétales et animales diverses.

Cette volonté s'est poursuivie dans les années "60, 70 et 80" par la création d'instituts de recherches (Institut de Recherche en Ecologie Tropical (IRET), Institut de Recherche Agronomiques et Forestières (IRAF), Institut de Pharmacie et de Médecine traditionnelles (IPHAMETRA), Herbarium National, Station d'Etude des Gorilles et Chimpanzés - CIRMF, etc.) et la mise sur pied de plusieurs projets de recherches (Projet "Reboisement Bokoue" et "Agroforestier M'bine", Projet "Aménagement forestier des savanes côtières", Projet biologie et génétique de l'Okoumé) qui ont permis effectivement la récolte de plus de 15 000 spécimens de végétaux, l'identification d'environ 150 espèces de mammifères et de nombreuses autres espèces ainsi que la compréhension du fonctionnement de certains animaux et végétaux. Jusque là mal

COMUS

Depuis la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique de Rio (1992), le Gabon a renforcé ses actions de conservation. Ainsi le Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme, principal gestionnaire de l'ensemble des ressources naturelles au Gabon, supervise de nombreux et nouveaux projets d'envergure nationale et régionale (Projet Forêt et Environnement, Plan d'action Forestier Tropical, Projet Régional de Gestion de l'Information Environnementale, Biodiversité, Projet Stratégie Nationale et Plan d'action en matière de biodiversité), dans lesquels la majorité des administrations gabonaises est impliquée.

En dépit de ses efforts remarquables et louables, lui permettant aujourd'hui d'avoir à son actif 10,17% de sa superficie protégée (2 724 160 ha), le Gabon admet certaines limites dans son action. Les raisons à cela sont essentiellement l'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers. Le Projet "Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Biodiversité (SNPA-DB)" est en cela une occasion de tout intérêt pour le Gabon dont le souci majeur est de renforcer la cohérence de ses actions futures pour une protection optimale de ses ressources naturelles.

Remerciements

Au terme du present rapport la Cellule de Coordination **Biodiversité** Gabon remercie vivement Monsieur Prosper OBAME ONDO qui l'a redigé ainsi que le Fonds pour l'**Environnement** Mondial (FEM) pour tout le soutien qu'il a bien voulu consentir pour l'elaboration de ce document

Nos remerciements sont également adressés au Gouvernement gabonais, en particulier aux différentes administrations de ce pays impliquées dans la cellule de coordination qui, grâce à la richesse des informations de leurs rapports d'activités respectifs, auront grandement facilité la réalisation de ce document

A ce titre, il nous est particulièrement agréable de remercier les ministères ci-après pour leur contribution effective

- Le Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme (MPET),
- Le Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement (MEFR),
- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE),
- Le Ministère de la Manne Marchande et de la Pêche (MMMP)

Nous remercions également les Organisations Non Gouvernementales Nationales et Internationales dont la participation a été sans réserve pour la rédaction du présent rapport à savoir

- Le Comité Inter Association Jeunesse et Environnement (CIAJE)
- Le Centre d'Actions pour le Développement Durable et l'Environnement (CADDE)
- Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF)

Enfin, que toute administration, organisme et personne ayant œuvré de près ou de loin à l'élaboration du présent rapport trouve ici l'expression de notre profonde gratitude

La Cellule de Coordination

Table des Matieres

	Page
Resume	i
Remerciement	ii
Table des Matieres	iii
Liste des figures	v
Introduction Le Gabon physique, humam et naturel	1
I Environnement physique et humam	1
1 1 1 Localisation	1
1 1 2 Oro-Hydrographie	1
1 1 3 Geologie	1
1 1 4 Climat	5
1 1 5 Sols	5
1 1 6 Population	5
1 2 Etat des ressources naturelles du Gabon	7
1 3 1 Les ressources renouvelables	7
1 3 1 1 Les ressources forestieres	7
1 3 1 2 Les ressources halieutiques	7
1 3 1 3 Les ressources agricoles et l'elevage	7
1 3 2 Les ressources non renouvelables	8
1 3 2 1 Le petrole, l'uranium et le manganese	8
1 3 2 2 Les autres ressources	8
II - La diversite biologique du Gabon	9
2 1 La flore	9
2 2 La faune	10
2 3 L'avifaune	11
2 4 Les autres faunes	11
2 5 La biodiversite agricole	
III - Gestion de la biodiversite au Gabon	13
3 1 Cadre juridique et institutionnel	13
3 1 1 - Cadre législatif et institutionnel national	13
3 1 2 -- Cadre legislatif et institutionnel international	14
3 2 Antecedents a la conservation et acquis dans la gestion	15
3 2 1 - Conservation <i>in situ</i>	16
3 2 2 - Conservation <i>ex situ</i>	16

IV - Actions en cours en faveur de la conservation de la biodiversité	18
References bibliographiques	22
Annexes	23

Liste des figures

	Page
Figure 1 Localisation du Gabon	2
Figure 2 Oro-Hydrographie du Gabon	3
Figure 3 Geologie du Gabon	4
Figure 4 Climat du Gabon	6

Introduction Le Gabon physique, **humain** et naturel

1 1 Environnement physique et humain

1 1 1 Localisation (Fig 1)

A cheval sur l'Equateur, entre les latitudes 2°30'N et 3°55'S, et entre le 14eme meridien du Golfe de Gomee, le Gabon couvre une superficie de 267 667 Km Il est limite au Nord - Ouest par la Gomee Equatoriale, au Nord par le Cameroun, au Sud et a l'Est par le Congo, et a l'Ouest par le littoral atlantique de 800 Km

1 1 2 Oro-Hydrographie (Fig 2)

Le Gabon, compose de plateaux et de collines, est un pays vallonne Sa topographie rarement plate admet pour point culminant le Mont Milondo haut de 1 025 m situe dans le Massif du Chaillu Ainsi trois grands ensembles de reliefs sont observes au Gabon

- Les plateaux de l'Est et du Nord (peneplumes de Mmvol et de l'Ivindo), et les Plateaux Batekes.
- Une bande montagneuse centrale (Monts de Cnstal, Monts de Ndjole et le Massif du Chaillu) coupee par l'Ogooue, et la chaîne cötliere constituee par la retombee septentrionale du Mayombe,
- La plaine cötliere et ses plateaux residuels (Gres de Ndombo, Wonga-wongue), les plumes mteneures de la Nyanga et de la Ngoume

Le systeme hydrographique est caractere par un reseau tres dense qui alimente principalement l'Ogooue et ses affluents, la Nyanga, le Komo, le Ntem et quelques petits fleuves Le Bassin de l'Ogooue draine 72% du territoire gabonais

1 1 3 Geologie (Fig 3)

La geologie du Gabon presente trois grands ensembles geotectoniques localises sur la bordure nord-ouest du craton du Congo ces ensembles sont les socles archeens, les couvertures sedimentaires proterozoique et phanerozoique

Le socle archeen (-2700 M A ¹), cristallin et cristallophylien, constitue le Massif du Chaillu, les peneplumes de Mmvol et de l'Ivindo (Nord-Gabon) et la chaîne du Mayombe L'interet metallogenique porte sur le fer associe aux itabrites (Mekambo, Belinga), l'or (Eteke), le diamant (Makongomo), le chrome, mckel, platine etc

La couverture proterozoique (-2700 a - 600 M A) comprend

- Le proterozoique sedimentaire proterozoique (-2700 a - 1700 M A) Systeme Francevillien, Systeme cnstallophylien de l'Ogooue et Systeme du Mayombe,
- Le Proterozoique supeneur (-1000 a - 600 M A)

L'interet metallogenique porte sur le gisement d'uramum et de manganese (Francevillien), le cuivre, le fer, plomb, zmc.

¹ M A million d'annees

Figure 1 Localisation du Gabon

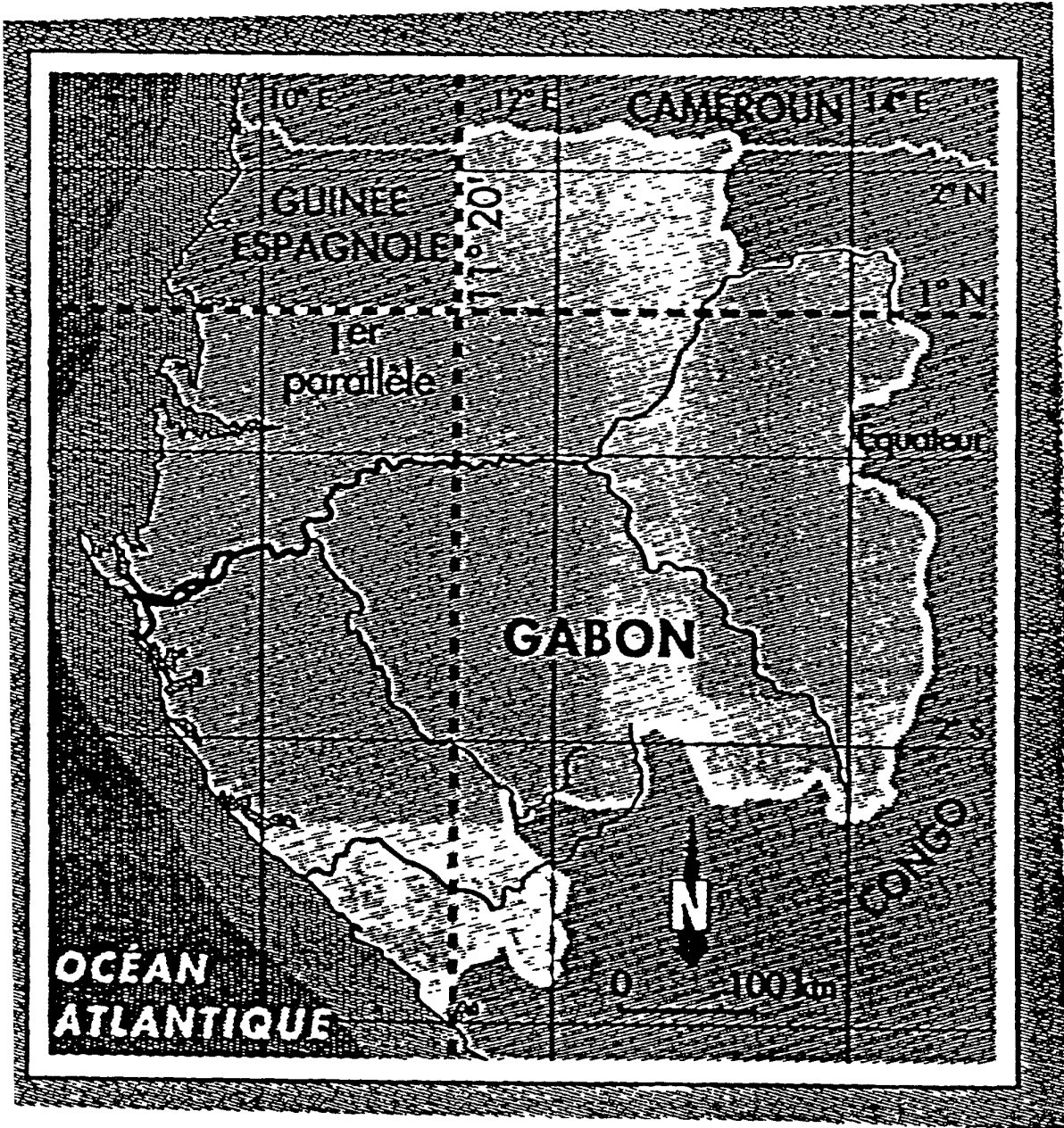
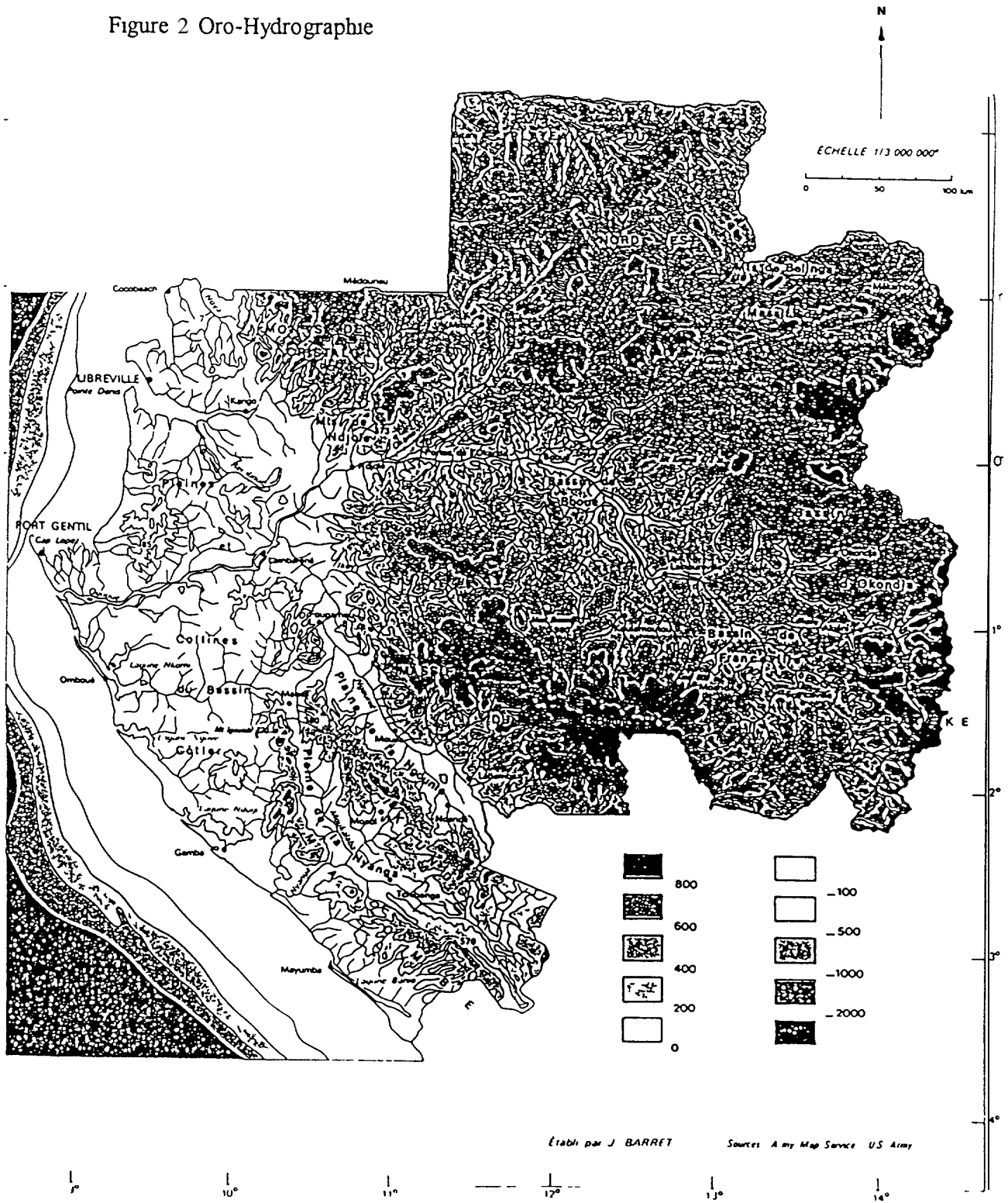


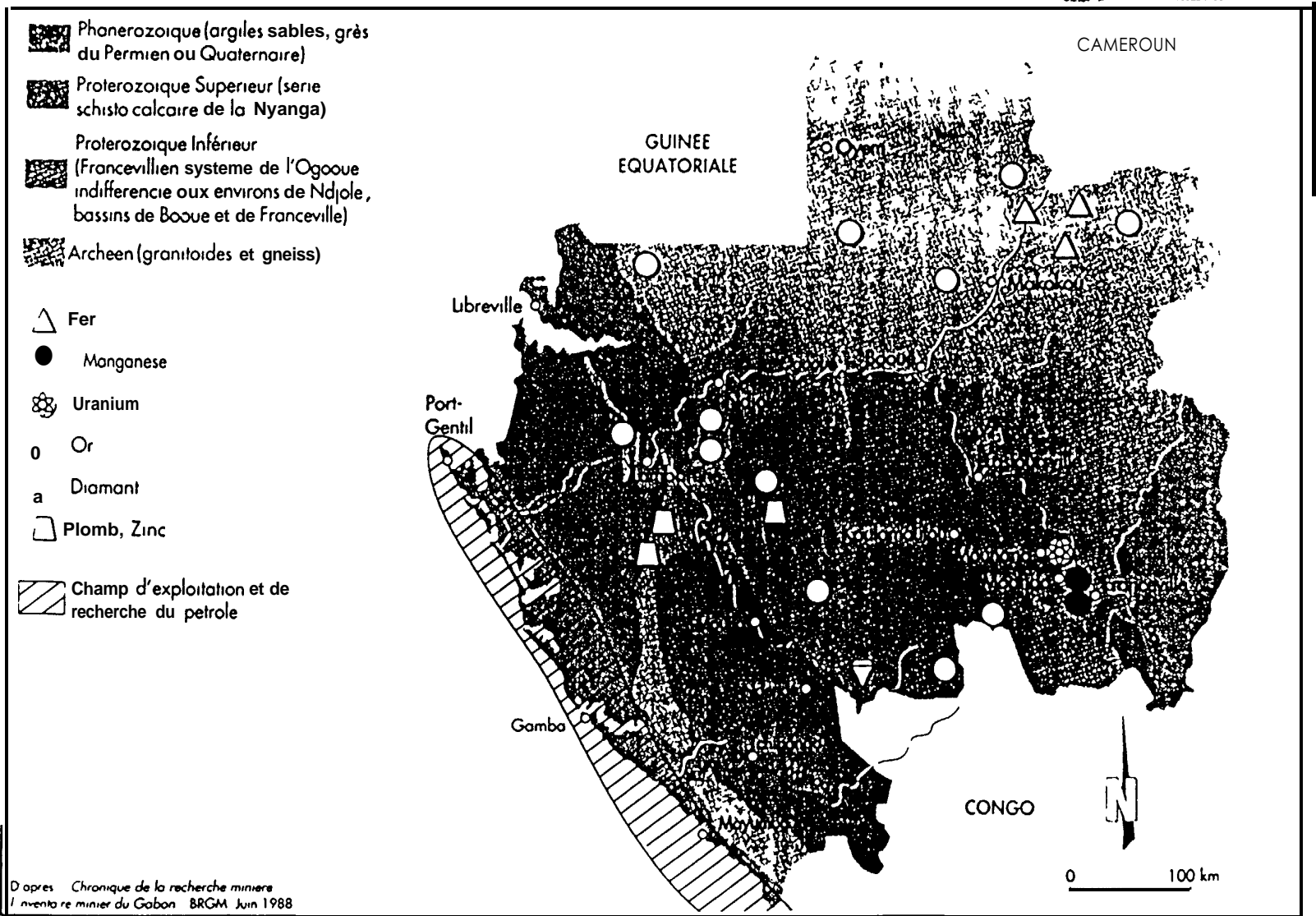
Figure 2 Oro-Hydrographie



Établi par J. BARRET

Sources: Army Map Service, US Army

Figure 3 Geologie



La couverture sédimentaire phanérozoïque (-600 M A à nos Jours) est représentée par

- Le bassin sédimentaire de la marge côtière de 5 000 km² son intérêt métallogénique est centré particulièrement sur le pétrole,

- Les plateaux Batekes (sables et grès), 14 000 km² au Gabon

1 1 4 Climat (Fig 4)

Au Gabon on distingue trois régions climatiques

- Un climat équatorial typique dans la zone nord, caractérisé par quatre saisons deux saisons pluvieuses (septembre à décembre et de mars à juin) et deux saisons sèches qui s'intercalent entre celles-ci (juillet à août et janvier à février)

- Un climat équatorial de transition de zone centrale, caractérisé par une très grande saison des pluies qui laisse peu de place à la petite saison sèche et une grande saison sèche bien marquée

- Un climat équatorial de transition du sud ouest et du littoral, caractérisé par une longue saison sèche de 4 à 5 mois

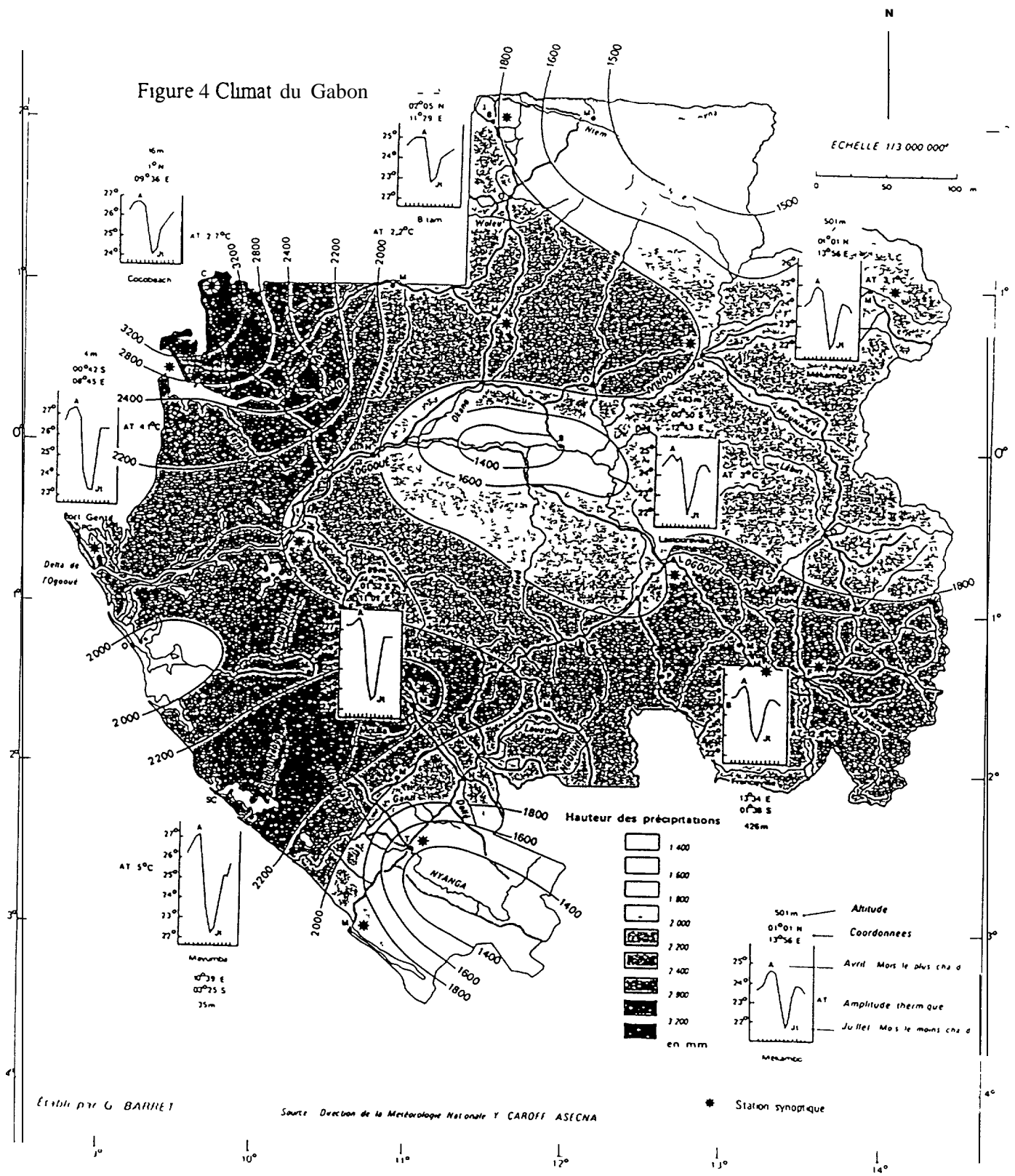
1 1 5 Sols

Les sols Gabonais sont essentiellement ferralitiques, avec des réserves minérales pauvres et un faible potentiel en fertilité C'est la couche humique caractéristique des zones fortement boisées qui est en agriculture traditionnelle

1 1 6 Population

Le Gabon fait partie des pays les moins peuplés de la sous-région de l'Afrique Centrale Ce pays compte à peine 1 140 000 habitants (recensement 1993) ce qui correspond à une densité de 3,8 habitants au km² Cette population est également répartie Plus de 73% est concentrée dans trois villes La capitale Libreville, compte environ 419 596 habitants, Port-Gentil, capitale économique, et Franceville comptent respectivement 79 225 et 31 183 habitants

Figure 4 Climat du Gabon



1 2 Etat des ressources naturelles du Gabon

1 3 1 Les ressources renouvelables

1 3 1 1 Les ressources forestieres

La forêt gabonaise couvre environ 21 5 millions d'hectares, soit plus de 80% de territoire caracterise par les peuplements riches en Okoume, en Ozigo et bois divers

L'estimation du potentiel ligneux commerciahsable est de 1 5 milliards de m³ de bols sur pied dont 400 millions de bols commercial total et 130 millions de bols d'Okoume, d'une possibilite annuelle de 3 millions de m³ de bols et au rythme actuel d'exploitation d'environ 2 millions de m³ de bols par an (Ministere des Eaux et Forêts, 1996)

La gamme des produits divers tels que plantes medicinales, miel, legumes, hanes, fleurs, fruits, feuilles, etc , est egalement en quantite abondante

Les ressources forestieres, dont le bois, occupent la deuxieme place dans les recettes d'exportation du pays Il rapporte environ 50 milliards de F CFA par an soit 1 8% du PIB et emploi pres de 28% de la population avec plus de 10 milliards F CFA de salaires distribues annuellement, se plaçant ainsi en tête des employeurs du secteur prive

La forêt a ete la premiere ressource exploitee au Gabon Au debut des annees 60, elle representait 80 a 90% des exportations Aujourd'hui elle n'en represente plus que 15%, du fait du poids écrasant du secteur petrolier

1 3 1 2 Les ressources halieutiques

Il convient de preciser que le Gabon ne dispose pas de moyens propres lui permettant d'evaluer son stock d'animaux marins et de le suivre Pour ce faire ce pays a reguherement recours au navire oceanographique du Dr Fridtjof Nansen avec le concours financier de la F A O Le dernier recensement effectue par ce navire en 1995 a permis d'estimer a 324 000 t la biomasse halieutique, comprenant 187 000 t de poissons pelagiques et 135 000 t de poissons demersaux Mise a part les crevettes, dont le stock est évalué a 2000 t, les crabes, langoustes et cephalopodes (seiche et calamars) sont mal connus quoique reguherement captures Si l'on y ajoute les 350 000 a 550 000 t de thomdes que le Gabon partage avec le Congo, la Gumees Equatoriale, Sao Tome et Principe, il y aurait de 674 000 a 874 000 t de poissons disponibles aux pêcheurs gabonais

1 3 1 3 Les ressources agricoles et l'elevage

En depit des potentialites unportantes du Gabon (disponibilite des terres, abondance en eau et bon ensoleillement), et malgre les mvestwsements alloues a ce secteur, l'agriculture et l'elevage restent peu developpes Ce secteur produit a peme 20% des besoins alimentaires du pays De ce fait le Gabon reste tres mdependant de ses voisins dans le domaine alimentaire de base

13 2 Les ressources non renouvelables

13 2 1 Le petrole. l'uranium et le manganese

Le petrole, l'uranium et le manganese representent a eux seuls plus de 80% des exportations gabonaise

Depuis 1974, le petrole est le principal moteur de la croissance economique du Gabon En depit des difficultes que connaît la commercialisation de cette ressource elle occupe encore 60 a 80% des recettes budgetaires

L'uranium apres ses belles annees de rentabilite ou le Gabon produisait jusqu'a 1000 tonnes l'an a profondement chute du fait du ralentissement des programmes nucleaires Malgre tout, le Gabon exploite encore de nos jours environ 600 kg/an de cette ressource

L'exploitation du manganese qui, dans le passe produisait plus de 2 millions de tonnes par an, s'est egalement reduit du fait de la crise mondiale de la siderurgie Avec un peu plus d'un million de tonnes par an produits ces dernieres annees, le Gabon est le troisieme producteur mondial de manganese

13 2 2 Les autres ressources

Elles ne sont pas reellement exploitees, toutefois les indices montrent que ces potentialites existent au Gabon et ne sont pas negligeables Ainsi les reserves d'or sont estimees entre 30 et 50 tonnes, alors que celles du fer sont d'environ 1 milliard de tonnes Enfin les indices de diamant sont abondants mais les quantites sont imprecises

II- La diversité biologique du Gabon

La diversité biologique est le terme utilisé pour décrire la totalité de la Diversité des organismes vivants sur terre les plantes, les animaux, les micro-organismes et leurs gènes ainsi que les écosystèmes complexes qu'ils génèrent

Situé en plein cœur de la région Guineo-Congolaise, région qui renferme de nombreuses espèces caractéristiques et endémiques, le Gabon abrite à ce titre l'une des diversités biologiques les plus riches d'Afrique Centrale, matérialisée par plus de 8000 espèces végétales. Ainsi, la diversité des niches écologiques et leur authenticité, dans des zones peu perturbées à cause de la faible démographie, fait du Gabon une réserve d'espèces animale et végétale

2.1 La flore

La flore du Gabon est en cours d'étude, toutefois l'on peut affirmer sans risque de se tromper qu'elle est riche et abondante. En effet, depuis que l'Herbier National du Gabon existe (1983), plus de 15 000 spécimens ont été collectés, dont une dizaine d'espèces nouvelles, 1900 espèces ont été décrites dont environ 19% sont considérées comme endémiques

De façon globale, le Gabon est le lieu où se mêlent de multiples et variétés d'habitats tels que

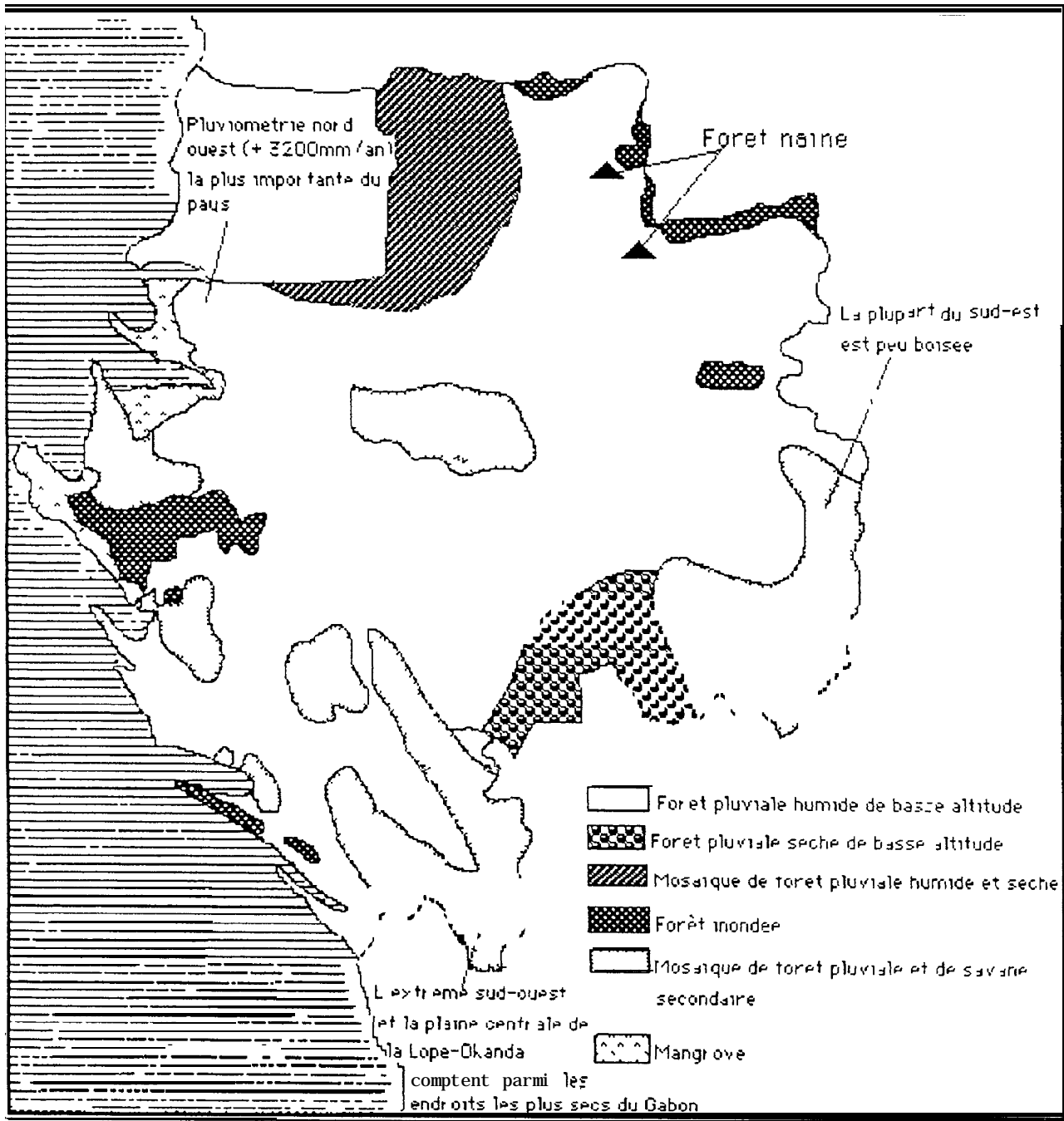
- les Forêts primaires,
- les Forêts secondaires Jeunes et vieilles,
- les Forêts ripicoles,
- les Forêts marécageuses,
- les Forêts périodiquement inondées,
- les Marécages de raphias et marais,
- les Forêts littorales,
- les Forêts montagnardes,
- les Forêts galènes,
- les Mangroves,
- les Savanes,
- Les Forêts à Limbali,
- les Forêts naines

Ces habitats regorgent, comme déjà mentionné, d'une importante biodiversité végétale à l'exemple des Begonias dont 50 des 120 espèces recensées en Afrique sont présentes au Gabon et 16 d'entre elles sont endémiques au pays et 18 sont nouvellement découvertes depuis 1977, date à laquelle les études sur ces espèces ont commencé

De même, environ 6000 espèces de plantes excluant les groupes inférieurs (Algues, Champignons, Lichens, et Bryophytes) sont recensées au Gabon

La diversité végétale Gabonaise a bien été mise en évidence par l'expérimentation de Reitsma (1987), lequel a pu observer le chiffre record de 131 espèces différentes sur 497 individus recensés de diamètre de tronc supérieur à 10 cm dans l'une des quatre parcelles d'un hectare chacune, une à Oveng, une à Doussala, une à la Lope et la dernière à Ekobakoba. Ce même chercheur a également observé sur des sujets de plus petites tailles (moins de 10 cm de diamètre du tronc) plus de 211 espèces différentes dans 200 m² sur le site d'Ekobakoba

VÉGÉTATION DU GABON



Breteler (1988) pour sa part a montré que le domaine gabono-camerounais (Cameroun Goume Equatoriale, Gabon) dans lequel le Gabon baigne, est la zone la plus riche en nombre d'espèces par unité de surface de toute l'Afrique tropicale. Cette richesse est supérieure à celle de l'Afrique de l'Ouest et celle du Bassin du Zaïre. Ainsi le Gabon compte 888 espèces pour 236 genres contre 876 espèces pour 230 genres en Afrique de l'Ouest et ce malgré la surface plus grande de la forêt Ouest-africaine. Ces observations renforcent l'idée lancée plusieurs décennies avant par Aubreville (1961) à savoir que **“Le Gabon est vraisemblablement l'un de secteurs les plus riches, peut être le plus riche, de ce vaste ensemble africain”**

2.2 La faune

La faune gabonaise est l'une des plus diversifiées et l'une des plus riches d'Afrique avec près de 150 espèces de mammifères (Cenest, 1979). Les quelques espèces qui sont principalement savanicoles ont une distribution très limitée.

Les écureuils volants (*Rodentia Anomaluridae*) et les Pangolins (*Pholidota, Manidae*, 3 espèces) sont bien représentés.

Le Gabon est un important sanctuaire pour les primates avec 19 espèces différentes. Une nouvelle espèce *Cercopithecus solatus*, a été découverte récemment (en 1984) au centre du pays (Harrison, 1988). Deux sous-espèces de Cercopithecus sont endémiques au Gabon : *Cercopithecus cephus cephodes*, limitée au sud-ouest du pays, et *Cercopithecus mona nigripes*, restreinte à la partie occidentale. Le Gabon est un sanctuaire extrêmement important également pour les Gorilles (*Gorilla gorilla gorilla*) et les Chimpanzés (*Pan troglodytes troglodytes*), dont on compte 19 espèces et des populations estimées à 35 000 gorilles et 64 000 chimpanzés (Tutin et Fernandez, 1983).

Parmi les carnivores indigènes, l'on dénombre le Chat doré (*Felis aurata*), la Mangouste à long museau (*Herpestes naso*), la Mangouste à pattes noires (*Bdeogale nigripes*), la Poïane (*Poiana richardsoni*) et les Loutres (*Aonyx congica* et *Lutra maculicollis*). Le Léopard (*Panthera pardus*) est largement distribué. Le Lion (*Panthera leo*) et le Lycaon (*Lycaon pictus*) occupaient auparavant les savanes du sud-est (Pfeffer 1972), mais ont vraisemblablement disparu à l'heure actuelle.

Le Lamantin (*Trichechus senegalensis*) est peu commun mais présente une large distribution au sein des lagunes et fleuves côtiers. L'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) suit à peu près la même distribution mais pénètre plus à l'intérieur le long des grands fleuves.

Le Gabon abriterait probablement la plus vaste population d'éléphants (*Loxodonta africana cyclotis*) intacte d'Afrique connue avec plus de 80 000 individus dont plus de la moitié de ce stock est localisée dans la région de Minkébe dans le Nord-Est du Gabon (Mc Shane et Mc Shane-Caluzi 1990).

Plusieurs espèces totalement ou partiellement protégées sont recensées telles que

- les Buffles (*Syncerus caffer nanus*),
- les Potamochères (*Potamochoerus porcus*),
- les Pantheres (*Panthera pardus*),
- les Hippopotames (*Hippopotamus amphibius*),
- le Lamantin (*Trichechus senegalensis*)

2.3 L'avifaune

L'avifaune reste également très diversifiée avec plus de 600 espèces d'oiseaux dont plusieurs sont endémiques à l'exemple de l'ibis vermiculé *Bostrychia rara* du Rachel *Malimbus rachelrae* et du picatharte chauvre dans les forêts du Nord et Nord-Est du Gabon

D'après Brosset et Erard (1986) l'avifaune gabonaise se répartit comme suit

- une forte proportion d'espèces sédentaires forestières (sensiblement 270 espèces),
- une faible proportion d'espèces de savane (130 espèces environ),
- un nombre limité d'oiseaux sédentaires des zones humides (quelques 50 espèces)

2.4 Les autres faunes

L'inventaire systématique des reptiles terrestres et d'eau douce a été réalisée uniquement dans la réserve intégrale d'Ipassa-Makokou, où 65 espèces ont été répertoriées. Parmi elles, on compte le Varan (*Varanus niloticus*) et deux espèces de petits Crocodiles (*Crocodylus cataphactus* et *Osteoemus tetraspis*). Ces derniers avec le Crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*), sont largement distribués dans le pays. Le Gabon constitue une zone importante pour la reproduction de la tortue luth (*Dermochelys conacea*). Environ 100 espèces d'amphibiens ont été répertoriées au Gabon (Nicoll et Langrand, 1986).

De nombreuses espèces de poisson sont connues au Gabon particulièrement la famille des Mormyridae qui a fait l'objet de recherches récentes, recherches ayant permis la découverte de 10 nouvelles espèces dont 4 semblent être endémiques et un nouveau genre (*Ivmdomys*) a été découvert dans l'Ivindo (Gery et Taverne 1975).

2.5 La biodiversité agricole

2.5.1 Les espèces cultivées

La biodiversité agricole au niveau des espèces cultivées est moyennement élevée au Gabon. Elle regroupe les espèces à fruits particulièrement celles productrices d'amandes comestibles ou condimentaires. Manguier sauvage (*Irvingia gabonensis*), noisetier (*Coula edulis*), etc., très prisées par les gabonais. La biodiversité agricole gabonaise c'est également les ignames sauvages (*Dioscorea semperflorens*, *D. burkalliana*) et les espèces à feuilles - légumes (*Gnetum africanum*, *G. buchlochianum*, *Dissotis sp.*). Les dernières citées pouvant dans certains cas, en raison de leur teneur élevée en protéines, remplacer la viande.

La diversité agricole des espèces cultivées rares par leur rusticité, leurs valeurs thérapeutiques, économiques ou nutritives bénéficie d'une conservation *ex-situ* au sein de chambres froides prévues à cet effet ou *in-situ* sur le site de travail (arboretum de Sibang).

2 5 2 Les cultures maraîchères

La diversité agricole sur plan des cultures maraîchères n'est pas très importante. Elle se cantonne pour l'agriculture vivrière traditionnelle à la production de quelques espèces : le manioc, la banane plantain, le taro, le maïs, l'arachide et l'igname. Ce type d'agriculture est caractérisé par une production faible en volume et de qualité médiocre.

La production des cultures maraîchères, certes plus moderne, mais pas pour autant plus diversifiée, a son essor limité par la taille du marché gabonais essentiellement urbain.

III - Gestion de la biodiversité au Gabon

Les ressources naturelles du Gabon en dépit de leur dégradation moindre due à la faible pression humaine sur les ressources naturelles, le Gabon étant l'un des pays d'Afrique et de la sous-région de l'Afrique Centrale les moins peuplés (38 habitants au km²), bénéficient cependant d'un cadre juridique, institutionnel et d'actions de conservation *in situ* et *ex situ* permettant aujourd'hui de garantir leur pérennité

3.1 Cadre législatif et institutionnel

Le cadre juridique et institutionnel qui organise l'exploitation des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité est constitué de mesures (arrêtes, décrets et lois) nationales et l'application locale de conventions internationales que le Gabon a ratifiées

3.1.1 - Cadre législatif et institutionnel national

Au niveau national, plusieurs lois et décrets régissent l'utilisation des ressources naturelles Gabonaises en fonction des secteurs d'activités (Eaux et forêts, Environnement, Agriculture, Pêche etc) en charge de la gestion de ces ressources

3.1.1.1 Gestion de l'environnement

La gestion de l'environnement au Gabon est sous la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement conformément au décret n°00913/PR/MEPN du 29 mai 1985 qui en fixe l'organisation et les attributions

Pour asseoir la stratégie de la protection de l'environnement, la conservation des ressources naturelles, en conformité aux recommandations de la conférence des Nations Unies tenue sur l'Environnement à Stockholm (Suède) en 1972 et à celle de Rio (1992), le Gouvernement gabonais a adopté la loi n°16/93 du 29 mai 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement

3.1.1.2 Gestion des ressources forestières et fauniques

Les ressources forestières sont celles qui bénéficient de la plus grande attention des pouvoirs publics puisque cette ressource couvre 85% de l'étendue du territoire Gabonais. Ainsi la forêt et la faune sont gérées par le Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement. Cette administration a la responsabilité de l'attribution des permis forestiers (permis industriels, permis temporaires d'exploitation, coupe familiale, etc) ainsi que des permis de chasse en ce qui a trait à la faune. Les Eaux et Forêts se réfèrent pour cela sur la loi n°1/82 du 22 juillet 1982 dite loi d'orientation en matière des Eaux et Forêts. Celle-ci est actuellement en révision afin de pallier à un certain nombre de manquements dont l'absence dans l'ancienne loi du concept d'aménagement et de son application

3 1 1 3 Gestion des ressources halieutiques

L'Etat gabonais reste, a travers le Ministère de la Manne Marchande et de la Pêche, propriétaire du patrimoine marin et, en conséquence le principal gestionnaire des ressources halieutiques. Cette structure assure l'application de la politique de l'Etat et s'appuie pour cela sur le décret n° 62/PR/MEFPE du 10 janvier 1994 portant réglementation de la pêche en République Gabonaise.

3 1 1 4 Gestion des ressources minières

L'exploitation des ressources naturelles non renouvelables est sous la tutelle du Ministère des Mines, de l'Energie, des Ressources Hydroliques et du Pétrole. Cette institution a donc la responsabilité de distribuer les permis de prospection, d'exploration et d'exploitation en accord avec le Ministère en charge de l'environnement.

Le code Minier établi en 1962 régit toutes les exploitations du sous-sol gabonais excepté le pétrole, l'or et le diamant. L'exploitation du pétrole est régie par la loi n° 14/82 du 24 janvier 1983 alors que celle de l'or et du diamant l'est par la loi n° 4/88 du 23 septembre 1988. Un nouveau code minier est en gestation.

3 1 2 - Cadre législatif et institutionnel international

Le cadre institutionnel international sur lequel le Gabon se réfère pour gérer la biodiversité est essentiellement basé sur les accords internationaux ratifiés par ce pays.

Ainsi le Gabon est signataire de plusieurs conventions internationales dont la liste ici n'est pas exhaustive.

- **Convention de Ramsar** relative aux zones humides d'importance internationale. Elle a pour objectif de protéger les zones humides pour enrayer, pour le présent et l'avenir, les empiètements progressifs sur les zones humides et leur dispersion.

- **Convention d'Alger** (15 septembre 1968) relative à la conservation de la nature et des ressources naturelles africaines.

- **Convention de Washington** (3 mars 1973) relative au commerce international, des espèces de faune et flore sauvage menacées d'extinction.

- **Convention Internationale sur les bois tropicaux (ITTA)**

- **Convention des Nations Unies sur les changements climatiques**

- **Convention des Nations Unies sur la désertification** qui lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et la désertification en particulier l'Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat

- **Convention sur la diversité biologique** initiée par le PNUE qui avait décidé (décision 14/26, 1988) de travailler à la mise en place d'un instrument juridique international pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité

Parmi les points majeurs abordés l'on citera

- + les conditions d'échange plus équitables pour les pays en développement,
- + le rôle et la place des communautés locales comme gardiennes et utilisatrices des ressources biologiques,
- + la poursuite et l'approfondissement des recherches pour identifier toutes les espèces,
- + le financement et la promotion de la diversité biologique

Au nombre des désaccords l'on citera

- + la responsabilité des uns et des autres dans la destruction des écosystèmes,
- + les conditions d'accès au matériel génétique,
- + le transfert de technologies appropriées,
- + le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de la biodiversité

Au nombre des points convergents l'on citera

- + la signature de la convention de Rio,
- + la ratification de la convention en 1994,
- + Mise en place d'une Cellule Nationale pour la Biodiversité 1997

2.2 Antécédents à la Convention sur la Diversité Biologique

La préservation de la diversité biologique est une préoccupation de longue haleine du Gabon car c'est en 1951 que la première forêt gabonaise "la forêt de la Mondah" fut mise en réserve forestière en raison de la diversité des espèces animale et végétale que regorgeait cette forêt à cette époque. Toutefois pour des raisons liées à la recherche, le Gouvernement Gabonais, quelques décennies auparavant (1934), avait engendré la forêt de Sibang en Station expérimentale forestière.

Parallèlement des pratiques traditionnelles indigènes liées au culte, à la culture et aux traditions (forêts sacrées, cimetières, totems) contribuaient aussi à la conservation de la biodiversité.

La conservation de la biodiversité peut se faire *in situ* ou *ex situ*. En référence à l'article 8 de la convention internationale sur la Diversité Biologique, la conservation *in situ*, a pour finalité "La conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et dans le cas des espèces domestiques et cultivées dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs". La conservation *ex situ* d'après l'article 2 de la même convention signifie "La conservation d'éléments consécutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel".

2 2 1- Conservation *in situ*

Le Gabon avant la Convention sur la Diversité Biologique avait adopté une politique de conservation *in situ* de sa biodiversité maintenue par la création d'un important réseau d'aires protégées comprenant

- 1 Forêt classée
- 1 Réserve Présidentielle
- 1 Arboretum
- 1 Réserve naturelle intégrale
- 4 Aires d'exploitation rationnelle de la Faune

+ Domaines forestiers classés

Le domaine forestier classé est essentiellement la Forêt de la Mondah La Forêt de la Mondah fut initialement classée par l'arrêté n°348/SF du 16 février 1951 et totalisait une superficie de 10 200 ha Aujourd'hui avec les multiples déclassements et reclassement qu'elle a subi associée à la pression humaine de Libreville qui y pratique essentiellement l'extraction du sable, l'agriculture itinérante sur brûlis et sciage du bois, ce massif forestier est réduit à peine 2 000 ha

+ Domaines protégés

Parmi les domaines protégés on compte

- l'Arboretum de Sibang 16 ha
- la Réserve Intégrale d'Ipassa 10 000 ha
- l'Aire d'exploitation rationnelle de Faune de la Moukalaba 100 000 ha
- l'Aire d'exploitation rationnelle de Faune de Sette Cama 700 000 ha
- l'Aire d'exploitation rationnelle de Faune de la Lope 500 000 ha
- la Réserve Présidentielle de Wonga-Wongue 480 000 ha

Ainsi 1 790 000 hectares de forêt sont sous conservation *in situ*

2 2 2 - Conservation *ex situ*

La Conservation *ex situ* qui complète la conservation *in situ* et dont le principal avantage est de prévenir la dégradation des ressources biologiques dans leur habitat sous l'effet de divers facteurs n'est pas encore réellement opérationnelle au Gabon en raison de l'absence de jardins botaniques, de parcs zoologiques et autres structures de ce genre dans ce pays

Au titre des pratiques traditionnelles indigènes liées au culte, à la culture et autre, l'on peut citer la conservation traditionnelle des grames de maïs, d'arachide par les populations locales pour leurs plantations venues

III - Etat de la Biodiversite au Gabon

Bien que de nombreuses zones de forêt aient été exploitées à des degrés divers (extraction des minerais, extraction de bois et agriculture itinérante) conduisant à une sévère dégradation de la première zone forestière grande d'environ 5 millions d'hectares, le Gabon reste un des rares pays d'Afrique Centrale qui offre encore un potentiel exceptionnel pour la conservation

En effet, le Gabon possède ce qui est probablement le plus vaste bloc forestier intact d'Afrique notamment sa partie Nord-Est d'environ 3 millions d'hectares laquelle est encore vierge. L'une des raisons à cette situation particulière est la faible population du Gabon 38 ha/km², la plus faible d'Afrique, population qui exerce une faible pression sur les ressources naturelles

En dépit de sa bonne conservation la biodiversité du Gabon reste assez mal connue. Si le Gouvernement Gabonais a le mérite d'avoir mis en réserve certaines zones de son territoire, peu d'inventaires de la faune et de la flore assez complets ont été menés dans celles-ci

Enfin, le Gabon se caractérise également par une insuffisance de l'implication et de la sensibilisation des populations locales dans le processus de la conservation, de la gestion et du développement durable des ressources naturelles

IV - Strategies pour la conservation de la biodiversité

4.1 Au plan environnemental

Au plan environnemental, le Gabon a mis sur pied un certain nombre de projets lesquels lui permettent et/ou lui permettront d'accroître la connaissance de son environnement naturel. Ces projets réalisés pour la plupart à la suite de la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique de Rio (1992) répondent à la préoccupation majeure de "Une meilleure connaissance de son **environnement** pour un **mieux** être des **générations** futures"

Dans ce contexte le Gabon, a initié et/ou collabore avec d'autres pays de la sous-région du Bassin du Congo aux projets ci-après

- Projet Forêt-Environnement (PFE),
- Projet Biodivalor (PB),
- Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE),
- Projet Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE),
- Projet Stratégie National et Plan d'action en matière de biodiversité (SNPA-DB)

Le Ministère de la Planification, du Tourisme et de l'Environnement actuellement en charge du département de l'environnement, en plus de coordonner les différents projets mentionnés ci-haut, multiplie les contacts tant avec l'extérieur qu'à l'intérieur du pays, avec les gabonais, pour accroître leur capacité humaine et financière d'une part, mais également pour informer et sensibiliser le grand public à la gestion des ressources naturelles d'autre part. Outre les séminaires déjà réalisés à l'exemple de celui relatif à l'information sur la pratique des études d'impacts d'autres sont en prévision telles la journée mondiale de l'environnement et les ateliers du SNPA-DB (six au total)

4.2 Au plan forestier

Le Gabon vise une meilleure connaissance de ces ressources forestières (localisation, quantité, qualité, etc) pour, dans le long terme, être capable d'en planifier l'aménagement et l'utilisation durable. Le Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) et le Projet Forêts et Environnement (PFE) s'y emploient

Dans le passé, le Gabon dont le souci majeur était d'accroître la connaissance de ses ressources forestières, a mis en place différents centres de recherches et plusieurs projets forestiers. Parmi les centres de recherches d'intérêt au Gabon les plus importants sont

- l'Institut de Recherche en Ecologie Tropical (IRET),
- l'Institut de Recherche Agronomiques et Forestières (IRAF)
- l'Institut de Pharmacie et de Médecine traditionnelles (IPHAMETRA)
- l'Herbier National
- le Centre International de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF),
- la Station d'Etude des Gorilles et Chimpanzés - CIRMF

Quant aux projets forestiers trois sont d'importance

- le Projet "Reboisement Bokoué" et "Agroforestier M'bme" financé par le Fonds Européen de Développement (FED),
- le Projet "Aménagement forestier des savanes côtières" financé par le Fonds d'Aide et de Coopération française (FAC)
- le Projet TROPENBOS relative à la biologie et la génétique de l'Okoumé, les effets de l'exploitation forestière sur la forêt et la cartographie du sol et la végétation (Wilks, 1990)

Les centres de recherches et les projets précités ont eu divers succès. Ainsi certains centres de recherches n'ont pas donné les résultats escomptés ou ne sont pas fonctionnels de façon optimale, d'autres après avoir servi des décennies durant ne sont plus fonctionnelles aujourd'hui. Il en est de même pour les projets précités.

Avec l'avènement de la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique le Gabon a initié une série d'actions et de projets d'envergure plus importante que les précédents et étendue à tout ou une partie importante du Gabon. Ainsi le Ministère des Eaux et Forêts et du reboisement depuis la décennie 90 a mis au point les projets ci-après

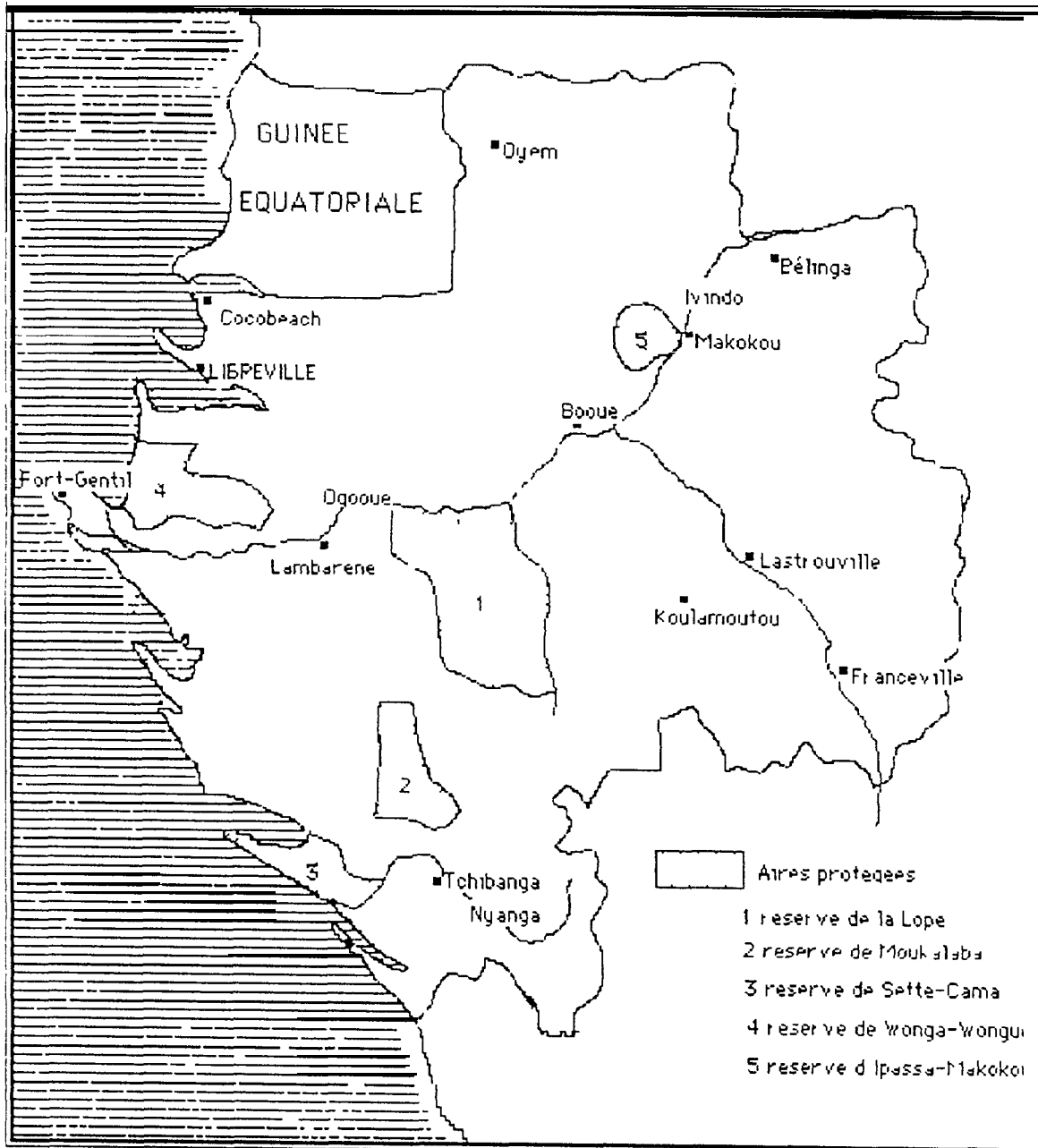
- Projet Forêt et Environnement (PFE),
- Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT),
- Projet Stratification de la première zone forestière,
- Mise en place de nouvelles Aires d'Exploitation Rationnelle de la Faune,
- Révision du code forestier,
- Révision du code minier

Le Projet Forêt et Environnement, appuyé par la Banque Mondiale, participe au financement de différentes activités de recherche, de protection de l'environnement et de la forêt. Dans ce cadre le PFE s'est particulièrement investi dans le financement de l'aménagement de certaines zones forestières du Gabon dont le Sud-Estuaire et vont financer pour les années à venir la Stratification de la seconde zone forestière. Le PFE participe également au cofinancement pour la conservation du Complexe de Gamba.

Le Projet "Stratification de la première zone forestière", en cours d'achèvement, permettra le zonage de la première zone en vue de son utilisation rationnelle et multisectorielle.

Le processus de mise en réserve des zones forestières continue à connaître ces dernières années des développements particulièrement fructueux. En effet, le Gabon s'est résolu à accroître de façon significative la protection de ses forêts. Ainsi le Complexe de Gamba qui ne constituait à peine que 800 000 ha (Sette Cama et Moukalaba) est porté récemment à 1 132 000 ha. Avec le récent classement des Monts Doudou. Plus tôt au paravant, le Gouvernement Gabonais a mis sous réserve provisoire le Massif forestier de Mmkebe qui couvre 600 000 ha. A l'heure actuelle avec le classement des Monts Doudou et du Massif de Mmkebe, près de 2 724 160 ha de forêts sont protégées au Gabon soit environ 10,17% de la superficie du territoire.

AIRES PROTÉGÉES ACTUELLES



La conservation *in situ* pratiquée généralement en cultures associées concerne pour la plupart les variétés locales. Celles-ci sont assez adaptées aux conditions du milieu (climat, écologie, maladies, etc.) et peuvent rester dans le cas des tubercules, jusqu'à trois ans dans le sol, ce qui n'est pas le cas des variétés introduites dont la majorité ne résistent pas aux conditions du milieu.

A titre d'exemple l'on peut citer

- le Projet Agro-pastoral de Lebamba (pour l'arachide, le mamoc, l'igname, le maïs, l'aubergine, l'oseille, le taro)

- Le Centre d'Introduction et d'Adaptation du Matenel - CIAM (pour le plantain, le mamoc, la patate douce, l'igname, le taro, le gombo, le maïs, l'aubergine locale, le piment, la tomate locale, l'oseille, le folon (amarante) et les fruitiers (citronnier, limettier, mandarinier, pomelo, tangelo, barbadine, cerisier de Cayenne, Mangoustier, pomme de Cannelle, poivrier, goyavier, atangatier etc.),

- La société AGRO-GABON (pour le palmier à huile),

- La société SOSUHO (pour la canne à sucre)

La conservation *ex situ* se fait généralement dans les chambres froides ou dans les bibliothèques. Elle est habituellement utilisée pour les espèces introduites non adaptées aux conditions du milieu. Le CIAM en est l'exemple avec les espèces introduites.

4.4 Au plan touristique

Le Gabon en terme de tourisme visant la conservation, s'appuie particulièrement sur le tourisme de vision, a identifié plusieurs destinations voyage qu'il conviendrait certainement de mieux aménager afin d'accroître l'affluence touristique. Il s'agit entre autres

- d'excursion sur la Bokoué et le Como dans la région de l'Estuaire,
- de visites à l'Hôpital Scheitzer, les lacs Zile, Azingo, Onangué et Evaro dans le Moyen Ogooué,
- d'excursion sur l'Île Samory vers Ndjole,
- d'excursions dans l'Ogooué Maritime (Lagune du Fernand Vaz, Ozouri, Oloende, Complexe de Gamba etc.)
- d'excursions dans la Nyanga (Complexe de Gamba)
- d'excursions dans les grottes de Fara à Ndendé, de Lebamba, de Bongolo, les perroquets de Franceville

Le Projet Equateur rentre également dans le cadre de la valorisation des atouts naturels du Gabon à des fins touristiques et d'activités de loisir.

Toutefois, l'opérationnalisation de ses destinations touristiques implique une meilleure implication des populations, la présence d'infrastructures fiables et une législation clairement établie sur la définition des aires d'exploitation rationnelle de la faune, leur aménagement ainsi que leur gestion sont autant de manquements qu'il conviendrait de combler au Gabon actuellement.

4 5 Au plan des Organisations Non Gouvernementales

4 5 1 Au plan des Organisations Non Gouvernementales Environnementales (ONGE) nationales

Les ONG environnementales gabonaises dont la liste ici n'est pas exhaustive sont les Amis du Pangon, Comité Inter-Associations Jeunesse et Environnement (CIAJE), Centre d'Actions pour le Développement Durable et l'Environnement (CADDE), Aventure sans Frontière (ASF) Les trois secteurs principaux d'intérêt et d'intervention de ces ONGE sont l'éducation relative à l'environnement (ERE), les activités d'assainissement urbain et les activités de groupes de pression

Les actions les plus notables en faveur de la conservation des ressources naturelles réalisées au Gabon par les ONGE sont

- La publication dans le 'Cn du Pangon', revue éditée par les ONGE la plus élaborée de la sous-région, de multiples articles traitant de l'environnement C'est également la revue en environnement qui vise le grand public comparativement à la revue Canope d'ECOFAC qui plus spécialisée

- Le suivi de l'exploitation forestière politique, attribution des permis de coupes, certification Les pressions exercées par ces ONGE ont été, dans le cadre de cette action, à l'origine de l'échec de la certification du Lot 32 de la société forestière Leroy Gabon dans la Réserve de la Lope Actuellement, ces ONGE ont mis en route un observatoire national de la forêt "Global Forest Watch" dont le rôle principal serait de suivre les activités forestières depuis la coupe jusqu'à la commercialisation des bois

- La collaboration avec les projets internationaux présents localement WWF et ECOFAC semblent les deux piliers de l'appui aux ONGE nationales

- L'incorporation dans les réseaux (RAAF, REDA, IUCN) qui donnent des opportunités de formation, permet d'élargir le réseau de contact, et peut déboucher sur le financement de projets

4 5 2 Au plan des Organisations Non Gouvernementales internationales

Au plan international, le Gabon collabore activement avec de grands ONGs internationales dans le domaine de la conservation comme le Fonds mondial pour la Nature (WWF), l'alliance Mondiale pour la Nature (UICN) ou le WCI Cette collaboration se traduit par l'identification de 15 sites classables en Aires protégées par l'UICN (Gallner, 1995) Actuellement, en collaboration avec le WWF, l'administration des Eaux et Forêts a récemment classé définitivement, au sein du complexe de Gamba, l'aire des Monts Doudou pour une superficie d'environ 3 300 Km² Quant à la réserve de Minkebe elle est provisoirement protégée sur 600 000 ha

Références Bibliographiques

Aubreville (1961) Flore du Gabon Museum National d'Histoire Naturelle, Paris

Breteler F J (1988) Gabon's evergreen forest, the present status and its future Department of Plant Taxonomy, Agricultural University, Wageningen, Pays Bas

Brosset A et Erard C (1986) Les oiseaux des régions forestières du nord-est du Gabon Vol I Société Nationale de Protection de la Nature, Paris

Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement (1994) Textes Juridiques sur la protection des forêts, de l'environnement et de la faune au Gabon Fascicule 1 et 2

Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement (1996) Commission interministérielle pour l'industrialisation de la filière bois Rapport Final

Cenarest (1979) Liste des vertébrés de la région de Makokou, Gabon

Gallner J C (1995) Conservation des ressources naturelles dans la région de Gamba Gabon

Gery J et Taverne L (1975) Un nouveau genre de Mormyridae du Gabon *Ivindomyrus opdenboschi* gen nov, sp nov Rev Zool Bot afr 89, n°3

Hamson M J S (1988) A new species of guenon (genus Cercopithecus) from Gabon J Zool London, 215

Nicoll M et Langrand O (1986) Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers du Gabon UICN/WWF

Mc Shane et Mc Shane-Caluzi (1990) Stratégie pour la conservation au Gabon WWF

Pfeffer P (1972) Situation actuelle de la faune et des Réserves du Gabon Perspectives d'aménagement touristique-cynégétique CNRS, Paris

Tuttm C et Fernandez M (1983) Recensement des gorilles et des chimpanzés du Gabon CIRMF, Franceville et Umv Stirling

Reitsma J M (1987) The forest vegetation of Gabon Tropenbos Technical Series n°1 Pays Bas

Wilks C (1990) La conservation des écosystèmes du Gabon

Annexes

Les animaux partiellement et intégralement protégés au Gabon

LES ANIMAUX INTEGRALEMENT PROTEGES AU GABON



Céphalophe de Grimm
Sylvicapra grimmia



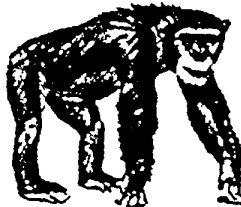
**Céphalophe
à pattes blanches**
Céphalophus ogilbyi crusalbaum



**Cercopithèque
à queue de soleil**
Cercopithecus solatus



Cobe des roseaux
Redunca arundinum



Chimpanzé
Pan troglodytes



Chevrotain aquatique
Hyemoschus



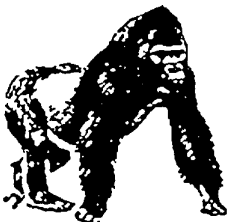
Galago de Demidoff
Galago demidovi



Galago d'Allen
Galago alleni



Galago élégant
Galago elegantulus



Gorille
Gonilla gorilla gorilla



Potto de Bosman
Perodicticus potto



Potto de Calabar
Arctocebus calabarensis



Aigle couronné
Stephanoæetus coronatus



Aigle pêcheur
Hallæetus vocifer



Péllican gris
Pelecanus rufescens



Hippopotame
Hippopotamus amphibius



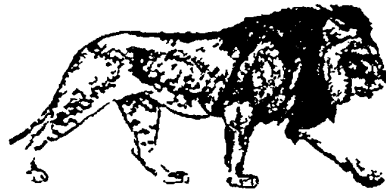
Daman des arbres
Dendrohyrax arboreus



Cobe onctueux
Kobus defassa



Lamantin
Trichechus senegalensis



Lion
Panthera leo



Panthère
Panthera pardus



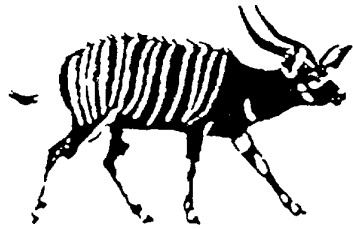
Oryctérope
Orycteropus afer



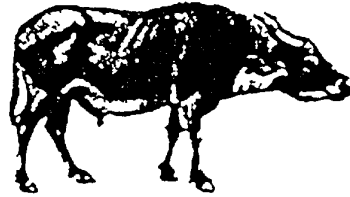
Pangolin géant
Manis gigantea

 Ces animaux ; “leur chasse, leur capture, leur commerce et leur circulation sont interdits”
 loi 1/82 d'orientation en matière des eaux et forêts du 22 juillet 1982
 Décret n°189/PR/MEFCR relatif à la protection de la faune du 4 mars 1987
 et décret n°678/PR/MEFE du 28 juillet 1994 complétant le décret n°189

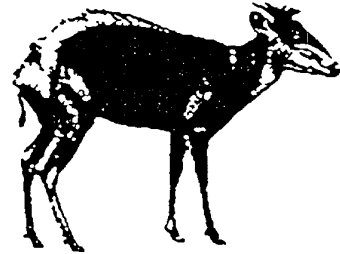
LES ANIMAUX PARTIELLEMENT PROTEGES AU GABON



Bongo
Boocercus eufraticus



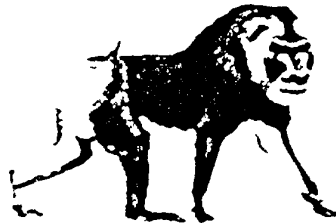
Buffle
Syncerus caffer nanus



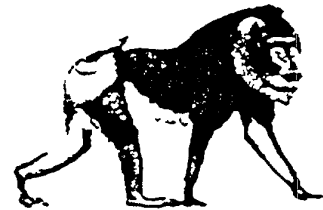
Céphalophe à dos Jaune
Cephalophus silvicultor



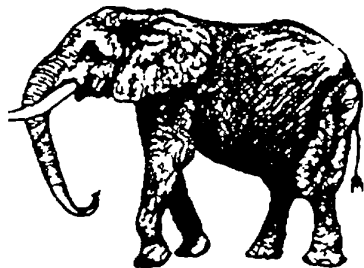
Chat doré
Felis aurata



Drill
Mandrillus (papio) leucophaeus



Mandrill
Mandrillus (papio) sphinx



Éléphant
Loxodonta africana



Gul b harnaché
Tragelaphus scriptus



Hylochère
Hylochoerus meinertzhageni



Potamochère
Potamochoerus porcus



Situtunga
Tragelaphus spekei gratus

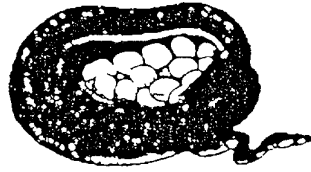


Tortue luth
Dermochelys coriacea

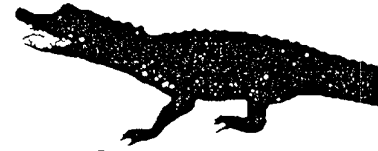
👉 Depuis 1981, la grande chasse est fermée.
La chasse du buffle, de l'éléphant et du bongo est
par conséquent suspendue.



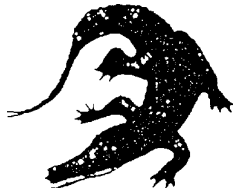
Serval et Servalin
Felis serval et *Felis servalina*



Python de Seba
Python sebae



Crocodile nain
Osteoaemus tetraspis tetraspis



Faux gavial
Crocodylus cataphractus congicus



Crocodile du Nil
Crocodylus niloticus



Varan
varanus niloticus



Perroquet gris
à queue **rouge**
Psittacus erithacus



Vautour palmiste
Gypohierax angolensis



Tantale ibis
ibis ibis



Spatule d'Afrique
platalea alba



Ibis sacre
Threskiornis aethiopicus



Jaribu du Senegal
Ephippiorhynchus senegalensis

Loi n° 82 d'orientation en matière des eaux et forêts du 22 juillet 1982

Decreto n° 189: PR/MEFCR relatif à la protection de la faune du 4 mars 1987